

2026.30- Demande de financement : emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté

Le Maire de CHARQUEMONT,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n°2026.42 du 6 juillet 2026 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

Considérant que pour financer les investissements prévus au budget, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

DECIDE

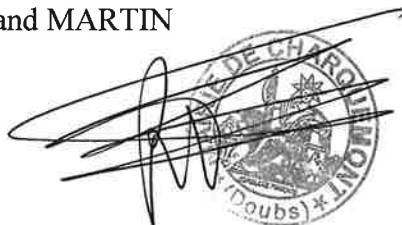
Article 1 : de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE un emprunt à moyen terme dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 3.92 %
- Périodicité : trimestriel
- Frais de dossier : 1 500 €

Article 2 : La présente décision est transmise au service de légalité de la Sous-Préfecture de Montbéliard et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors de la prochaine séance.

Charquemont, le 4 septembre 2026

Le Maire,
Roland MARTIN



SOUS-PREFECTURE

04 SEP. 2026

MONTBELIARD

Date d'affichage : le 4 septembre 2026
Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture le 4 septembre 2026
Et publication du 4 septembre 2026